



C'EST LE 12 JUIN que le ministre en charge de la Fonction publique convoque une réunion multilatérale « sur les mesures touchant au pouvoir d'achat des agents publics ».

Ce rendez-vous arrive bien tardivement... alors qu'avec les autres organisations syndicales, la CGT le réclamait depuis longtemps !

En effet, déjà insuffisants à l'époque, les 3,5 % du 1er juillet 2022 sont aujourd'hui complètement dépassés par la poursuite d'une inflation soutenue.

Quoi qu'il en soit, la CGT se rendra au ministère avec de fortes exigences ce 12 juin.

En premier lieu, notre syndicat rappellera que la page des retraites ne saurait être tournée et que nous combattons toujours le recul à 64 ans de l'âge légal.

De nouveau, nous dirons également qu'il ne peut y avoir de bonnes pensions sans de bons salaires.

De ce point de vue, les pertes de pouvoir d'achat atteignent des niveaux inédits, la massification des bas salaires touche toujours davantage d'agent-es et les déroulements de carrière sont devenus inexistantes ou dérisoires pour des centaines de milliers d'agent-es.

La CGT exige donc au préalable une première mesure immédiate de **revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 %**, avec effet rétroactif et déclinaison pour la rémunération des contractuels et les pensions de retraite.

Elle revendique en urgence la mise en place d'une **indexation de la valeur du point** sur

l'augmentation du coût de la vie et de premières mesures redonnant de l'ampleur à la grille salariale.

Dans la foulée, nous demandons l'ouverture d'un véritable processus de négociation, assis sur un accord de méthode, permettant de définir et mettre en œuvre les dispositifs salariaux et de déroulement de carrière nécessaires pour aujourd'hui et demain.

D'ores et déjà, la CGT met en avant un certain nombre de perspectives, parmi lesquelles :

- >>> La refonte et l'amélioration de la grille indiciaire
- >>> L'octroi de points visant à mieux reconnaître les qualifications
- >>> Des mesures fortes pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- >>> Un processus d'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut
- >>> La revalorisation du supplément familial
- >>> L'augmentation de l'indemnité de résidence

Le caractère transversal de ces revendications constitue un élément essentiel aux yeux de la CGT : les replâtrages parcellaires ne sont plus à l'ordre du jour.

Le formidable mouvement social unitaire qui se poursuit depuis près de cinq mois a d'ores et déjà changé profondément la donne : le Président et le gouvernement ne sauraient dicter l'agenda social et, a fortiori, les mesures à prendre.

C'est à partir des revendications et du travail mené dans l'unité syndicale que la CGT entend participer à ce rendez-vous salarial.

Si le compte n'y est pas, et notamment si le gouvernement décide de ne pas prendre de mesure concernant la valeur du point d'indice, nous en appellerons aux personnels.

fichiers:



[Télécharger 2023_06_08_rdv_salarial_fp.pdf](#) (59.89 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
